

Ferme AU PETIT COLIBRI : Réponse du commissaire enquêteur.

01 février 2008

Bonjour à tous !

Quelle joie de vous écrire ces nouvelles :-)

Le rapport du commissaire enquêteur est sorti la semaine dernière. Il est très favorable au colibri !!!!!!!!! :-)))))). Cela va peut-être changer les décisions de la mairie ? Sinon d'après mon avocat c'est un sacré bon point pour maintenant tenter une action en justice si besoin était, sachant par ailleurs que la chambre d'agriculture est aussi intervenue en ma faveur. D'autres éléments dont bien sûr la très forte mobilisation citoyenne s'ajoute à ces points forts.

----- C'est une première victoire pour nous tous ! BRAVO ! -----

Maintenant il faut attendre le vote final du PLU par la mairie et constater alors si les terres du colibri ont retrouvé ou non leur zone agricole.

Mon avocat étudie déjà les documents du PLU. Il m'a toutefois prévenu qu'à priori, sauf cas exceptionnels, aucune indemnisation ne pouvait être obtenue au tribunal administratif, même si l'abus d'autorité du maire était reconnue.

Je vous remercie de tout coeur. Je vous envoie mille pensées pour vos projets.

Richard

PS : Voici le résumé de la réponse du commissaire :

En préambule, notons qu'on apprend dans cette réponse que 7 agriculteurs de la commune se sont mobilisés contre le colibri en adressant au commissaire leurs 7 signatures sur une pétition, écrivant qu'ils n' "admettent pas l'installation de bidonvilles tels celui de Mr Wallner". Le maire en personne ainsi qu'un conseiller ont écrit individuellement au commissaire pour exprimer leur opposition au colibri. Le conseil municipal a remis au commissaire son compte rendu de réunion du 23 nov 2007 voté à l'unanimité des votants (qui?) affirmant son opposition stricte à l'accueil du colibri sur les terres actuelles et réaffirmant son objectif de classer les terres en zone naturelle. Il "refuse l'implantation de qui que ce soit".

REPONSES DU COMMISSAIRE dans son rapport :

- aux 7 "mercenaires" : "il est bien difficile [pour Mr Wallner] dans l'état actuel des choses de pouvoir organiser [son] environnement, n'ayant aucune possibilité de construire en dur"

- au conseiller, qui estime que le colibri ne doit pas remettre en cause la station d'épuration : "Mr Wallner n'a jamais remis en cause la station d'épuration"

- au conseil municipal qui oppose sa station et le colibri : le commissaire rappelle que le PLU doit aussi s'occuper d'Aménagement et de Développement durable et qu'un classement en zone naturelle condamnerait le colibri alors que ce projet et la station sont tous deux des projets écologiques intéressants. Il rappelle que les terres achetées en 2005 permettaient légalement l'installation de la ferme, que ce projet a été très soutenu par des institutionnels de la région, par des personnalités et par des citoyens. Il rappelle que la DIREN avait recommandé ce projet à la mairie en déc 2005 et que le CAUE avait validé les plans du projet de bâtiments en adhérant pleinement à ce projet écologique. Il rappelle que la mairie avait été bien informée du projet et qu'elle est restée muette aux propositions écrites du colibri proposant des solutions d'arrangements en juin 2006.

Ceci alors que Mr Wallner ne s'est jamais opposé à la station bien au contraire puisqu'elle serait un accompagnement pour la ferme écologique. Cette volonté de Mr Wallner de faire cohabiter les deux projets est réaffirmée par la signatures de 1324 signatures, 6 lettres personnelles adressées au commissaire, 12 notes de soutien inscrites sur le registre de séance.

Il rappelle que la chambre d'agriculture elle-même a donné un avis défavorable au projet de PLU en raison de son opposition au colibri. Il répond aux 3 arguments de la mairie se justifiant de son opposition dans son dossier de PLU :

- la mairie invoque la gêne du colibri dans le paysage et l'éloignement (le mitage) par rapport aux autres habitations : le commissaire répond : "le mitage ne s'applique pas aux exploitations agricoles. De plus, la plantation d'une haie multi-strate de 2000 arbres dont des arbres de haute tige et de 90 arbres fruitiers permettra d'adoucir la vue que l'on pourrait avoir sur les bâtiments"

- la mairie invoque le risque d'accepter une ferme autonome en eau et électricité sans raccordement aux réseaux, craignant se voir obligée de faire face à un lourd investissement si le système d'autonomie ne fonctionnait pas. Réponse du commissaire " en cas d'inaptitude des solutions visant à l'autonomie, le raccordement aux réseaux serait de fait réglé par la présence de la station d'épuration pour laquelle il faudra effectuer ces raccordements pour ses besoins propres."

- la mairie invoque la trop grande proximité entre la station et le colibri. Réponse du commissaire : " Dans sa lettre du 1r juin 2006, Mr Wallner proposait déjà des solutions et la distance de 100m pouvait être atteinte. Le déplacement de la station peut être pris en compte puisque le bornage de la station n'est pas encore définitif [...] et le projet (colibri) n'était pas inconnu de la Municipalité. La ligne téléphonique a été autorisée et installée. "

Le commissaire poursuit sa réponse en rappelant que " dans le contexte actuel, où l'on recherche un meilleur respect de notre environnement pour l'avenir de la planète, ce projet écologique et expérimental sur le plan agricole, sur le plan des énergies renouvelables et des économies d'eau, salué par un grand nombre d'institutionnels et personnes privées, ne peut être ignoré.[...] "

Le rapport conclu en donnant :

"un avis favorable au PLU de Marsac sous réserve du classement en zone A des parcelles ZK167 et 168 (parcelles du colibri!) dans leur partie non inondable"

C'est pas mal non ?

Bravo à nous tous !

La suite ? La mairie n'a pas encore pris de décision. Les élections sont en mars prochain. Une seconde liste est apparue début janvier, ce qui est intéressant je suppose pour faire douter l'actuel maire. Toutefois il est difficile de prévoir les attitudes de chacun. Je vous tiens au courant.

Bonne semaine et bon début d'année à chacun :-).

Richard